



Le Département de Psychologie du CHS de la Savoie :

Histoire d'une structuration

Les psychologues du CHS de la Savoie ont depuis longtemps montré un vif intérêt à se retrouver, sous la forme d'un Collège. Les réunions mensuelles permettent d'échanger sur les pratiques au sein de l'hôpital, les questions d'ordre institutionnel, les débats nationaux concernant la profession. Ce Collège a été nourri du dynamisme de certains de ses membres ayant une implication syndicale, s'inscrivant dans des groupes de travail, de réflexion autour de la profession et des débats sur l'évolution de la psychiatrie en général.

C'est ainsi que nous avons été particulièrement attentifs aux différents travaux à l'origine des 2 circulaires de la DGOS (avril et novembre 2012) aboutissant à la proposition d'une structuration de la profession des psychologues dans la Fonction Publique Hospitalière.

Les 70 psychologues du CHS ont été informés des données de cette expérimentation, et ont exprimé, à travers un vote, leur choix de rentrer dans ce dispositif encadré par la DGOS. Cette inscription s'est faite en concertation avec la direction du CHS en juillet 2013, après validation par le CTE et avis positif de la CME (présentation sous forme d'un Powerpoint par les coordinateurs).

Nous avons opté pour la dénomination de « Département de psychologie » et élu une coordinatrice, 2 coordinateurs adjoints, appuyés par un bureau composé de 5 collègues supplémentaires. Nous organisons des réunions en Collège une fois par mois pour l'ensemble des psychologues. Il a été choisi de mettre au travail, dans l'expérimentation, les 3 volets préconisés par la circulaire :

- **Le volet Clinique**, dans sa dimension institutionnelle, a comme objectif d'élaborer un recensement des besoins de prise en charge, une définition de l'offre de soins et des axes thérapeutiques, une interface avec les autres professions en cohérence avec le projet d'établissement et son volet médical. Ce volet vient d'être renforcé dans le cadre de la nouvelle loi de santé qui demande à chaque établissement hospitalier un projet de psychologie.
- **Le volet Formation – Recherche**, axé sur la formation des étudiants en psychologie (gestion des demandes de stage, organisation d'une journée d'accueil en lien avec le service formation, liens avec les universités), mais aussi sur la proposition de ressources en interne (formation des agents, formation des internes, recueil des besoins et formations des psychologues).
- **Le volet Administratif** s'intéresse au travail à mener avec la Direction : suivi des vacances de postes, rédaction des fiches de poste, recrutement, regroupement des temps partiels, titularisation des contractuels, participation aux instances et commissions. Des rencontres sont établies selon un calendrier régulier entre la Direction des Ressources Humaines, ou le Directeur, et les 3 coordinateurs du Département. Le Département de psychologie a souhaité une réflexion autour des recrutements et des fiches de poste, proposition dont la DRH s'est saisie.

Notre participation aux instances du CHS (CME, bureaux de pôle), aux commissions (AFT, AQVT, Comité Bienveillance, Laïcité Neutralité, Ethique, RPS, CLUD, CRU, DIM, EPP, RMM, CSIRMT) et différents groupes de travail (ex : amélioration de l'accueil dans les secrétariats) permettant une participation à la définition de l'offre de soins et des axes thérapeutiques, ainsi qu'une interface avec les professionnels du CHS.

Un espace intranet « Département de Psychologie » a été créé (site du CHS). Il est, en partie, consultable par tous les professionnels du CHS et permet un espace de travail réservé aux psychologues, ainsi qu'une diffusion de l'information et une visibilité du travail institutionnel des psychologues.

Depuis juillet 2013, la structuration des psychologues au sein du CHS a su montrer de façon rapide son utilité.

Le Département de Psychologie peut parler d'une voix construite, concertée, réfléchie, dans les rencontres nécessaires en interne à l'hôpital mais aussi vis à vis des différents partenaires tels que l'Université (par exemple, le CHS s'est porté candidat pour tester le projet de Lyon II sur le doctorat professionnalisant), les autres hôpitaux ou autres institutions (exemple : des DRH qui nous contactent dans leur recherche de jury de concours, les tutelles telles l'ARS peuvent nous interpeller pour participer à des groupes de travail, organisation d'un Colloque Régional sur la structuration en 2014 ... etc.).

Enfin, nous avons pu avancer de façon importante dans notre organisation, ce qui était inenvisageable avant cette expérimentation.

Nous sommes impliqués dans presque toutes les commissions de l'établissement et sommes de plus en plus sollicités, reconnus en tant qu'entité institutionnelle à part entière, ce qui n'était pas le cas auparavant, paradoxalement, compte tenu de notre place dans le soin psychique.

Pour l'avenir, cette structuration qui montre tout son intérêt, ne pourra se poursuivre et s'étendre à d'autres hôpitaux sans une implication pragmatique forte des psychologues. Il appartiendra aux directions de rappeler aux psychologues le volet institutionnel propre à leur poste de travail dans la FPH afin de les inciter à consacrer une partie de leur activité à cette participation à la vie institutionnelle, et leur permettre de le faire dans des conditions optimales.

Cette structuration doit permettre d'asseoir la place et le rôle important des psychologues en psychiatrie, dans le but d'optimiser une prise en charge de qualité au profit du patient.

Les coordinateurs du Département,
Christine Sobkowiak, Florence Guercin, Paul-Henri Fortunet

Mai 2016